

**Julie-Anne PAOLETTI**

Notaire suppléant de l'étude de feu  
Maître Antoine PAOLETTI  
Diplôme Supérieur du Notariat  
DU Gestion de Patrimoine

**Christophe RAMAZZOTTI**

Notaire  
Diplôme Supérieur du Notariat

**Notaires Assistants**

Léonard PAOLETTI

**OFFICE NOTARIAL DE ROGLIANO**

**Commune de VIGNALE**

**AVIS DE CREATION  
DE TITRE DE PROPRIETE**

**Date de L'acte : 03/02/2023**

Suivant acte reçu par Me **Maître Julie-Anne PAOLETTI**, Notaire à ROGLIANO

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

- Identité du Requérant

Mademoiselle Charlotte Jacqueline **TERRIGHI**, demeurant à VIGNALE  
(20290)N°88 SAN CROCE.

Née à BASTIA (20200) le 9 novembre 1955.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

- Désignation des Biens

Dans un ensemble immobilier situé à VIGNALE (HAUTE-CORSE) 20290 Lieu-dit VIGNALE.

Un immeuble élevé sur sous-sol, rez-de-chaussée, deux étages et greniers.

Figurant ainsi au cadastre :

Tél : 04 95 35 43 15 / Fax : 04 95 35 46 02

E.mail : [julie-anne.paoletti@notaires.fr](mailto:julie-anne.paoletti@notaires.fr)

ETUDE FERMEE LE MERCREDI APRES-MIDI ET LE SAMEDI

Membre d'une association agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté

Section	N°	Lieudit	Surface
A	537	VIGNALE	00 ha 00 a 80 ca

**Les lots de copropriété suivants :**

**Lot numéro vingt (20)**

Au premier étage, une salle de bains accessible par l'escalier n°1 constituant le numéro 21.

Et les tantièmes indéterminés des parties communes générales.

**Lot numéro vingt et un (21)**

Un escalier privatif reliant le lot numéro 9 situé au rez-de-chaussée et le lot numéro 20 situé au premier étage.

Et les tantièmes indéterminés des parties communes générales.

**Lot numéro vingt-quatre (24)**

Un balcon orienté côté Est, accessible par le lot numéro 20.

Et les tantièmes indéterminés des parties communes générales.

**Lot numéro vingt-six (26)**

Au deuxième étage, un balcon orienté côté Est accessible par le lot numéro 11.

Et les tantièmes indéterminés des parties communes générales.

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

**Adresse mail de l'étude : [julie-anne.paoletti@notaires.fr](mailto:julie-anne.paoletti@notaires.fr)**